



FICHE TECHNIQUE

Référence : A801

Référence de commande : 800011

Qualités :

- Gant soudeur **renforcé dans la pince**
- Bonne résistance à l'**abrasion, la déch.** et la **perforation**
- Protection mécanique et thermique à la **chaleur de contact**

Domaines d'utilisation :

- Idéal pour la **manutention lourde**
- Parfaitement adapté pour une utilisation **en milieu sec**



Gant soudeur

Cuir de Bovin tout croûte

Doublé coton

Coutures KEVLAR®

Renfort croûte dans la pince.

Manchette croûte de Bovin, 15cm

Taille : 10



CE

EN 388

EN 407



3133

413x4x

Cet article a été fabriqué pour répondre aux normes:

EN 420: Gants de Protection Exigence Générales.

EN 388: Gants de Protection contre les risques mécanique.

EN 407: Gants de Protection contre les risques thermiques.

Marquage de conformité à la Directive Européenne 89/686
(Hauteur minimum 5 mm)

Ce modèle d'EPI est soumis à un examen CE de type réalisé par un organisme habilité:

CTC N° 0075 - Parc Scientifique Tony Garnier
4 rue Hermann Frenkel - 69367 LYON - Cedex

Le marquage CE sur ce gant signifie qu'il satisfait aux exigences essentielles prévues par la **Directive Européenne CEE 89/686** relative aux Equipements de Protection Individuelle (EPI):
Innocuité - Confort - Dextérité - Solidité

NE PAS UTILISER:

- Avec un rayonnement infrarouge flamme et très grosses projections de matières en fusion
- Dans des ambiances froides dont les effets sont comparables à ceux d'une température inférieure ou égal à -5°C
- Le port des gants est déconseillé lorsqu'il existe un risque de happement par des pièces de machines en mouvement
- Il est recommandé de vérifier avant chaque utilisation que l'article est propre et en bon état
- Cet EPI ne protège que contre les risques mentionnés dans cette notice et ceci seulement sur la base des niveaux indiqués
- Les risques non mentionnés sur cette notice ne sont pas couverts
- L'analyse des risques résiduels au poste de travail et le choix de l'EPI adapté (neuf ou nettoyé) est sous la responsabilité de l'utilisateur, (directive 89/656/CEE)